



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070461

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Musée
d'Aquitaine. Convention de Partenariat avec La Financière
Immobilière Bordelaise. Exposition : le Rugby c'est un monde
du 5 septembre au 30 décembre 2007. Signature.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition « Le Rugby c'est un monde » que nous avons déjà eu l'occasion de présenter lors des conseils municipaux précédents, deux partenaires se sont engagés dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Bordeaux, pour assurer la communication, la publicité et l'affichage sur le mobilier urbain de la Ville de Bordeaux

Aujourd'hui, un troisième partenaire : la **FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE**, a souhaité apporter son soutien au musée d'Aquitaine et s'est engagé à mettre en place gracieusement, préalablement au vernissage, une manifestation ainsi que la soirée avec cocktail dînatoire en l'honneur de l'exposition.

Une convention stipulant les obligations des parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____ reçue en Préfecture le _____

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée d'Aquitaine »

d'une part

Et

La FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE dont le siège est situé : 2, cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX Cedex, représentée par son Président Monsieur Michel OHAYON

Appelée ci-après « La FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit, préalablement à quoi il est exposé :

La Ville de Bordeaux – Musée d'Aquitaine organise une grande exposition intitulée « Le Rugby, c'est un monde » à l'occasion de la Coupe du Monde de rugby qui aura lieu en France en 2007.

Cette exposition qui a obtenu le Label d'Intérêt National, sera présentée au Musée d'Aquitaine, du 5 septembre 2007 au 31 décembre 2007.

La FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE a souhaité apporter son soutien à cette exposition dans le cadre d'un partenariat.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE et de la Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine à l'occasion de l'exposition « Le rugby, c'est un monde ».

ARTICLE II : Engagements de la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE

La FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE s'engage :

A mettre gracieusement en place dans le cadre de l'ouverture de l'exposition « Le rugby, c'est un monde », au Musée d'Aquitaine, une opération spéciale sous la forme suivante :

- La mise en place d'une manifestation préalable au vernissage de l'exposition « Le rugby, c'est un monde ».

- La mise en place d'une soirée avec cocktail dînatoire au Musée d'Aquitaine en l'honneur de l'exposition « Le rugby, c'est un monde ».

En cas de force majeure, la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE se réserve le droit d'annuler la soirée avec cocktail dînatoire au Musée d'Aquitaine.

Il est convenu qu'en cas d'annulation par la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE, la Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine organisera un cocktail à sa convenance.

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux- Musée d'Aquitaine

La Ville de Bordeaux – Musée d'Aquitaine s'engage :

A faire apparaître le Logo de la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE sur un certain nombre de documents afférents à l'exposition.

La liste des documents et supports sur lesquels apparaîtront ces Logos sera transmise à la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE avant le 31 juillet 2007.

A soumettre pour validation à la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE, l'ensemble des documents sur lesquels figurera son Logo.

A laisser communiquer la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes.

A cet effet, la Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine autorise la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE à reproduire et à utiliser son nom et les Logos ainsi que le nom de l'exposition « Le Rugby, c'est un monde ».

La Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine déclare qu'elle jouit de la pleine capacité de consentir les droits objet du présent paragraphe.

Les Logos de la Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine devront être reproduits dans le strict respect des extraits de la charte graphique que la Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine communiquera à la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE.

La FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE devra utiliser uniquement et strictement, dans tous ses documents internes et externes, la mention suivante « exposition présentée au Musée d'Aquitaine à l'occasion de la Coupe du Monde 2007 ».

La Ville de Bordeaux–Musée d'Aquitaine s'engage à proposer à la FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE à titre de contreparties pour ce partenariat :

D'offrir 90 entrées gratuites (contremarques à échanger contre des billets à l'entrée de l'exposition), correspondant à une contrepartie de 5€ par personne, tarif individuel.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée d'Aquitaine, le 31 décembre 2007.

ARTICLE V : Annulation

En cas de non respect par l'une des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci pourra être annulée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée d'Aquitaine se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente convention pourra donner lieu seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Toutefois, préalablement à l'engagement de toute procédure contentieuse, les parties s'efforceront de se concilier dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la survenance de la contestation.

ARTICLE VII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux–Musée d'Aquitaine, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.

Pour La FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux

A Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Financière Immobilière Bordelaise

Monsieur Alain JUPPE
Maire de Bordeaux

Monsieur Michel OHAYON